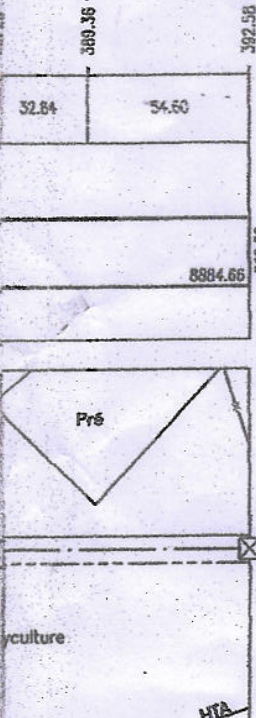


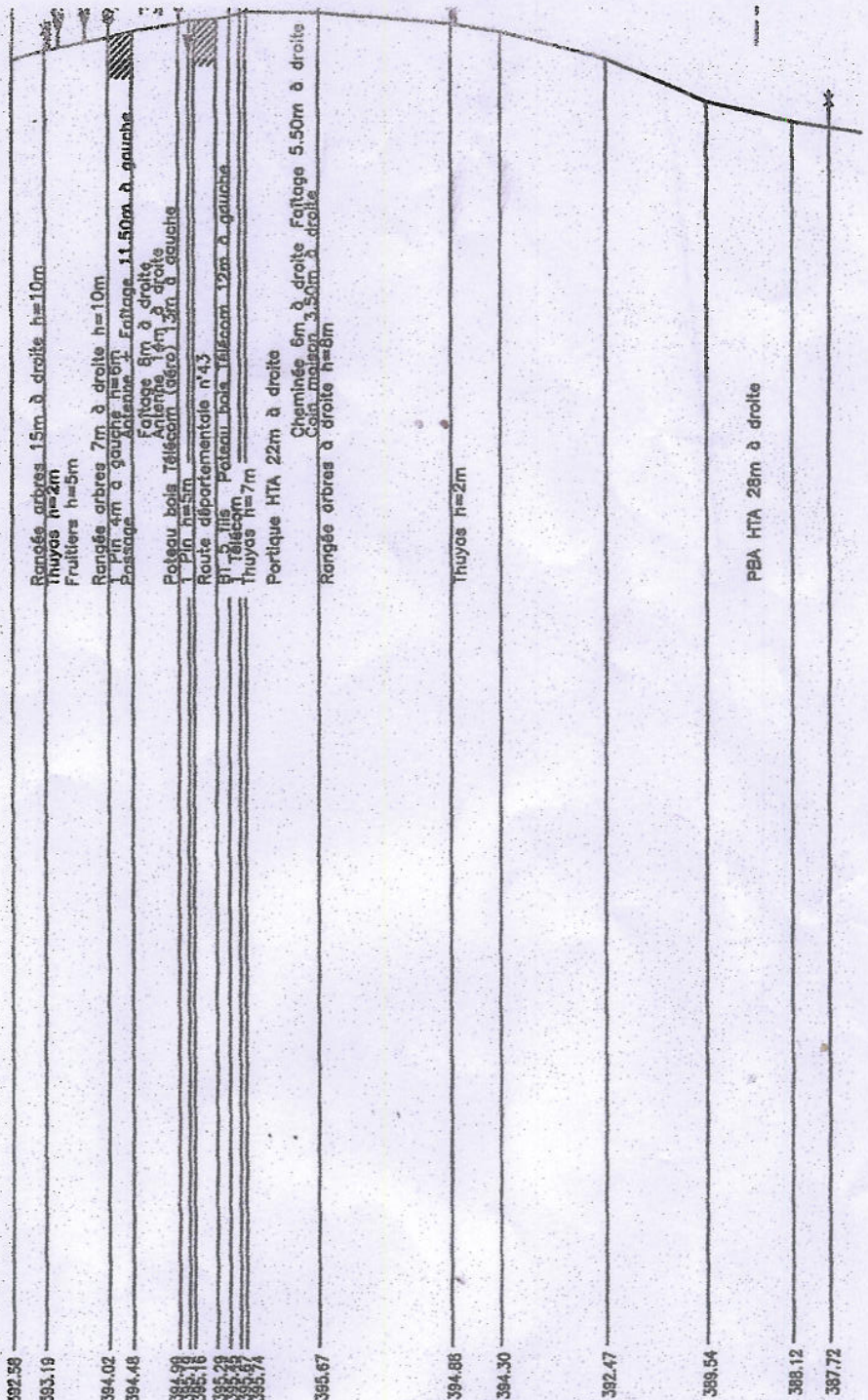
Echelle → LARGEUR LIGNE ? 12 mètres au réel
 IF Echelles: HAUTEURS: 1/500
 LONGUEURS: 1/2500

PAGE 48: LA MAISON ROUGE EST PORTANT
 BIEN SERVICÉE

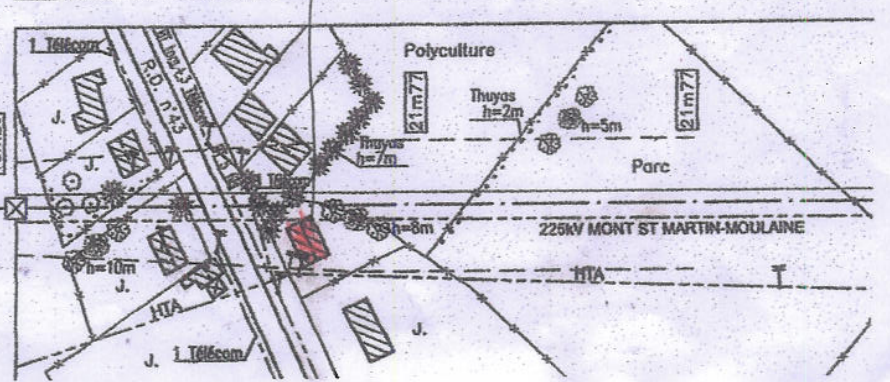
EN COMPARTIMENT
 AU DOSSIER NEMIS
 POUR TESLA



P.C. 300.00m



392.56	393.19	394.02	394.48	394.98	395.18	395.28	395.48	395.74	395.67	394.88	394.30	392.47	398.54	388.12	387.72
11.32	22.14	8.42	15.98	7.69	3.00	3.00	3.00	25.13	45.87	16.97	36.61	34.98	29.65	12.90	
34													397.79		
8884.66													459.16		
Maison Rouge													1718		



Ogr88 (199gr12)

PYLONE 19 att.6

G1TSX (G1T69S_X)

6U6K2N15R (bp)

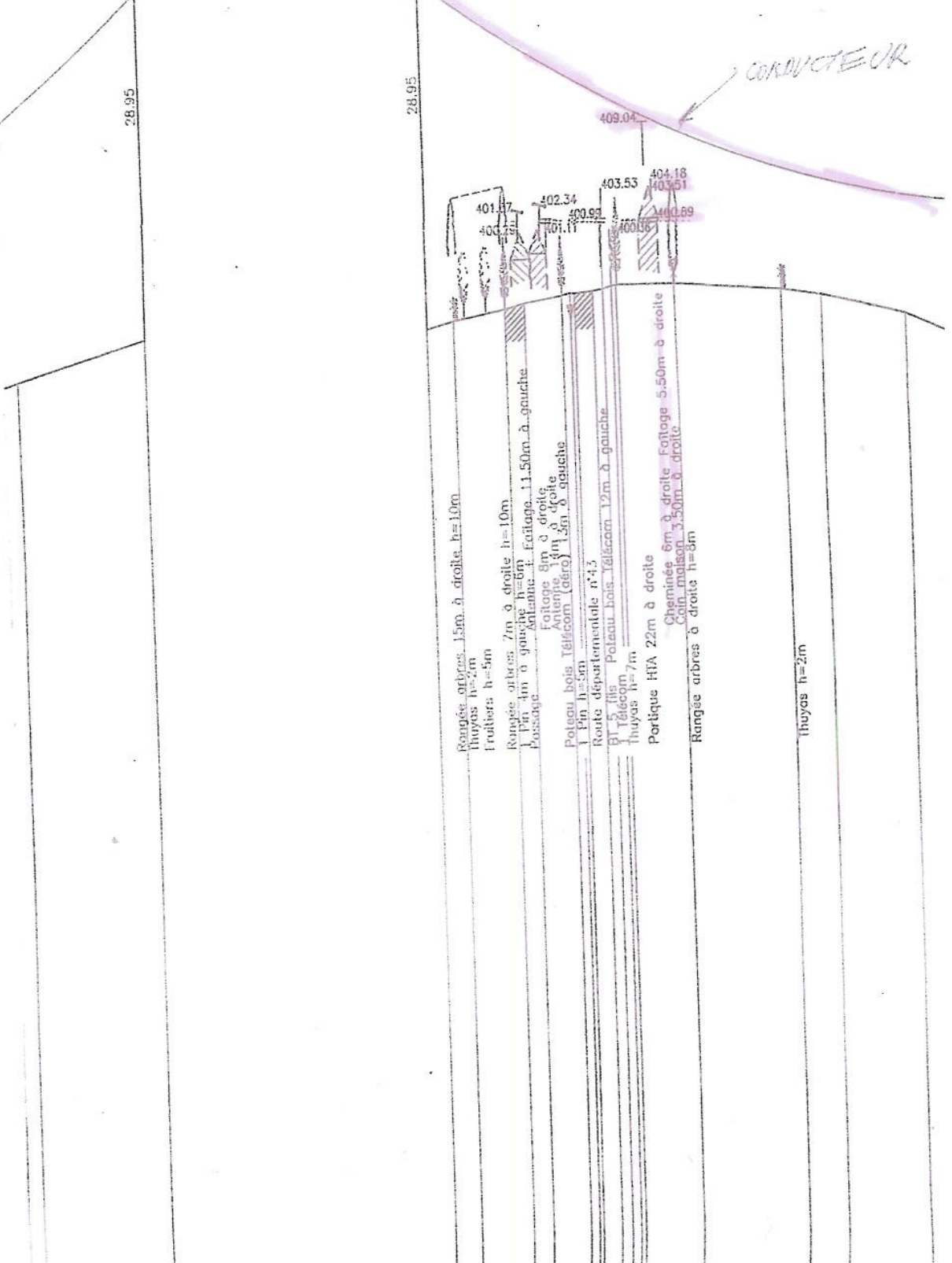
7 (-0.30)

COSNARD ET RIVIERAIN

ABIS

Sommet 440.24 Cdg. 439.79
 Cons.H:436.09
 Acc.H:433.04
 Cons.M:430.30
 Acc.M:427.25
 Cons.B:424.58
 Acc.B:421.53

Sommet 440.24 Cdg. 439.79
 Cons.H:436.09
 Acc.H:433.04
 Cons.M:430.30
 Acc.M:427.25
 Cons.B:424.58
 Acc.B:421.53



- Rangée arbres 15m à droite h=10m
- Thuyas h=2m
- Fruitiers h=5m
- Rangée arbres 7m à droite h=10m
- Poteau bois Télécom (géné) 15m à gauche
- Poteau bois Télécom 12m à gauche
- Route départementale n°45
- Poteau bois Télécom 12m à gauche
- Poteau bois Télécom 12m à gauche
- Poteau HFA 22m à droite
- Cheminée 6m à droite
- Caisson 5.50m à droite
- Rangée arbres à droite h=8m
- Thuyas h=2m

Le contexte franco-belge

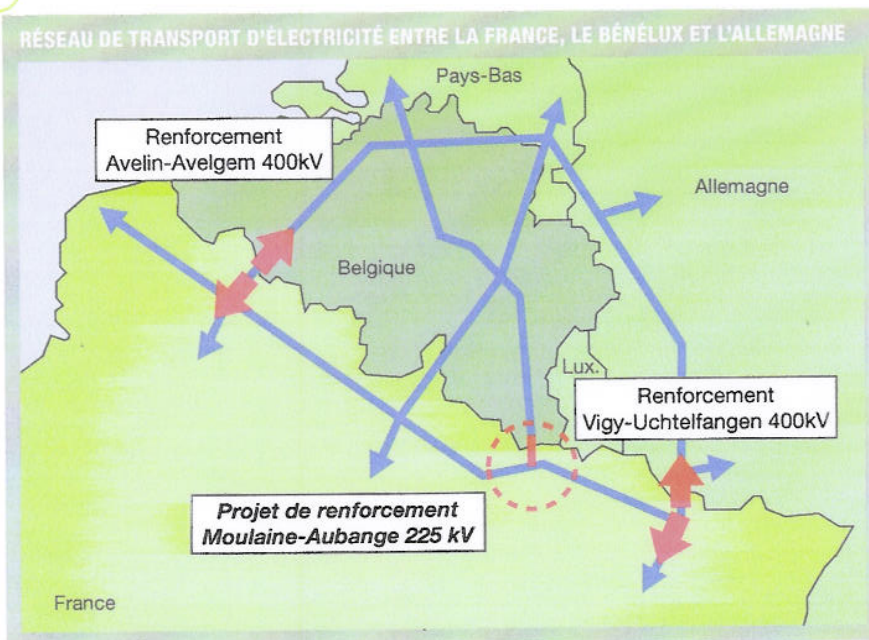
Les lignes électriques situées entre la France et la Belgique doivent faire face à une croissance de la consommation d'électricité d'environ 1,5 % par an.

Les lignes électriques sont parfois saturées et fragilisent le réseau électrique. Cela peut conduire à un black-out comme celui du 4 novembre 2006 subi par la France et la Belgique.

La ligne entre Moulaine et Aubange a été identifiée par les gestionnaires des réseaux électriques français (RTE) et belge (ELIA) comme un point faible entre le Sud de la Wallonie et la Lorraine.

C'est pourquoi le renforcement de la ligne Moulaine-Aubange a été placé parmi les projets prioritaires et d'intérêt européen dans le domaine de l'électricité. Sa réalisation doit permettre à la France et à la Belgique de se secourir mutuellement en cas de panne électrique.

Le renforcement et la sécurisation de la ligne électrique Moulaine-Aubange



LE RENFORCEMENT DE LA LIGNE

RTE et ELIA ont étudié plusieurs scénarios : création d'une nouvelle ligne entre le réseau RTE et le poste d'Aubange, renforcement de la liaison existante Moulaine-Aubange existante ou encore une combinaison des deux.

La solution d'un simple renforcement de la ligne existante est privilégiée par RTE et ELIA en raison d'un impact minimisé sur le cadre de vie et l'environnement avec des coûts et délais moindres. Ce renforcement s'avère suffisant en l'état actuel de la prospective.

Cette solution est rendue possible par le renforcement du réseau 400 000 volts entre la France et la Belgique notamment dans la région lilloise (ligne Avelin Avelgem).

Le renforcement sera réalisé par :

- le remplacement des câbles électriques existants (sur les deux circuits, dont l'un passera de 63 000 à 225 000 volts) par des câbles ayant une capacité de transport d'électricité plus élevée d'environ 20 % à 30 %,
- et l'ajout d'un second circuit sur les tronçons non équipés de la ligne (Cf. encadré « La ligne existante »).

LA SÉCURISATION DE LA LIGNE

Suite à la tempête de 1999, l'Etat a demandé à RTE de mettre en place un programme ambitieux de « sécurisation » du réseau de transport vis à vis des risques climatiques.

L'objectif est double :

- assurer la sûreté de fonctionnement et la continuité d'alimentation électrique
- assurer la sécurité des tiers

A l'occasion des travaux de renforcement de la ligne Moulaine-Aubange, des travaux de sécurisation seront mis en œuvre pour répondre à ces nouvelles exigences techniques :

- les fondations et les structures de certains pylônes seront renforcées,
 - deux pylônes devront être remplacés par de nouveaux pylônes plus résistants (de silhouette similaire aux pylônes actuels).
- La ligne ainsi sécurisée sera capable de résister à des vents de 170 km/h, soit à des conditions équivalentes à celles de décembre 1999.**

Champs électromagnétiques

Les fluo compactes blanches

ort attendue, l'étude de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur les champs électromagnétiques des ampoules fluo compactes (QC n° 482) est sortie en début d'été. Réalisée par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) qui a appliqué le protocole rigoureux établi par l'Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) afin d'éviter toute polémique, elle a porté sur 100 références grand public d'une puissance de 30 watts pour la plus élevée à 5 watts pour la plus faible, avec trois échantillons évalués par modèle. Les mesures effectuées sur ces 300 ampoules sont plutôt rassurantes. « En usage courant, à une distance minimale de 30 cm, les champs électromagnétiques émis par les lampes fluo compactes respectent les recommandations internationales », souligne l'Ademe tout en précisant que la méthodologie ne permet pas d'établir des mesures fiables en deçà de ces 30 cm. Par mesure de précaution, l'agence recommande de respecter cette distance en cas d'utilisation prolongée. Cet avis rejoint celui que l'Office fédéral de la santé publique suisse avait publié fin mars à la suite d'une série de mesures. L'alarmisme à propos des champs électromagnétiques émis par les fluo compactes semble donc peu fondé.



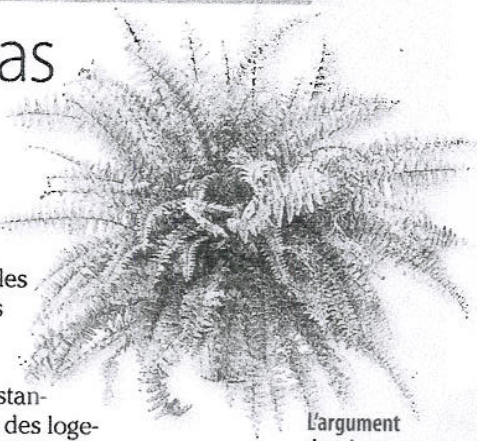
Respectez la distance de 30 cm en cas d'utilisation prolongée.

Les mesures ont été effectuées sur 300 lampes

Pollution de l'air intérieur

Ne comptez pas sur les plantes

ombatte la pollution de l'air intérieur grâce à des plantes vertes qui pomperaient les polluants? Si les capacités épuratrices intrinsèques des plantes sont démontrées en enceintes expérimentales par des travaux de laboratoire, leur efficacité à absorber les substances chimiques qui polluent l'air intérieur des logements n'a jamais été prouvée. L'idée est néanmoins très à la mode et les professionnels n'hésitent plus à vanter les vertus dépolluantes des plantes vendues en pot. Pourtant, le dossier présenté cet été par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur sur le sujet a de quoi refroidir les ardeurs. « Les rendements d'épuration observés lors de l'utilisation de plantes en pot dans des espaces réels restent faibles, ne permettant pas une épuration efficace des volumes d'air des bâtiments. » Les arguments favorables à la présence de plantes dans les espaces intérieurs sont qualifiés de « subjectifs ». Les risques d'allergie, eux, sont établis. Les plantes peuvent être en cause, mais aussi la terre des pots, vrai réservoir à moisissures.



L'argument des plantes dépolluantes est devenu commercial.

Ketum est le 2^e chiffre d'affaires du laboratoire Menarini.

Médicaments

Déremboursements illogiques

conomies obligent, le taux de remboursement de près de 600 médicaments à l'efficacité jugée « faible » ou « insuffisante » par la Haute Autorité de santé est tombé de 35 à 15 % en avril dernier. Parmi eux, la revue médicale indépendante *Prescrire* a relevé des « incohérences ». C'est le cas des antiacides (Gaviscon, Xolaam, Phosphalugel...). Non seulement ils ont leur place dans le traitement du reflux gastro-œsophagien quand la diététique ne suffit pas, mais on peut les donner aux femmes enceintes. Sans compter qu'à la place les médecins risquent de recourir aux inhibiteurs de la pompe à protons, coûteux pour l'assurance maladie. *Prescrire* regrette également le déremboursement d'un spray nasal antiallergique à base de cromogliclate (Lomusol), dont la balance bénéfice-risque est pourtant favorable. À l'opposé, nombre de médicaments de la liste auraient dû être totalement déremboursés en raison de leur inefficacité ou de leurs effets secondaires. Le maintien d'une prise en charge à 15 % leur laisse une légitimité imméritée.

Ketum

Le chiffre d'affaires d'abord

e Conseil d'État vient de donner raison au laboratoire Menarini, qui commercialise le gel Ketum, un anti-inflammatoire. Il a annulé la décision de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) de retirer les spécialités à base de kétoprofène. L'Afssaps avait pourtant des arguments: le kétoprofène peut, dans certains cas, provoquer des effets indésirables sérieux, notamment en cas d'exposition au soleil. Mais la juridiction a estimé que rien n'empêchait d'attendre les conclusions de la réévaluation lancée par l'Agence européenne du médicament. En janvier dernier, déjà, le Conseil d'État, saisi en référé-suspension, avait tranché en faveur de l'industriel, faisant valoir que Ketum représentait le deuxième chiffre d'affaires de Menarini et que l'arrêt de sa vente empêcherait la firme d'afficher un résultat positif en 2010. Quand la santé des labos passe avant celle des patients...



GARO/PHANIE

• Les études expérimentales, menées en laboratoire, sont de deux types :

- Les expérimentations in vitro portent sur des modèles biologiques simplifiés (cellules, constituants cellulaires...) et cherchent à identifier le détail des mécanismes d'action. Avant de conclure à la réalité d'un effet, l'expérience doit être répliquée avec des résultats identiques dans des laboratoires différents.
- Les expérimentations in vivo, sur des animaux de laboratoires, recherchent quant à elles des mécanismes d'effet sur la santé de l'animal. Ainsi, on expose des rats, des souris ... à différents niveaux de champs. Ils sont ensuite comparés à des animaux témoins ayant vécu dans les mêmes conditions de laboratoire, mais sans exposition significative aux CEM.

En 1992, le Congrès des Etats-Unis a engagé un vaste programme de recherches expérimentales et d'information sur les champs électriques et magnétiques : le « EMF-RAPID Program³ ». Le rapport final, rendu public en mai 1999 sous l'égide du NRC⁴, conclut que « toutes les tentatives de réplification expérimentale ont abouti à des résultats négatifs ou pour le moins incertains et que pratiquement toutes les études animales sur le cancer sont négatives, même à des niveaux d'exposition supérieurs de 100 à 1 000 fois aux niveaux usuels d'exposition résidentielle⁵ ».

Les études expérimentales in vitro et in vivo sont donc négatives dans leur ensemble. Ces études ont échoué à identifier un mécanisme d'action crédible des CEM pouvant conduire à des pathologies.

- Les études épidémiologiques consistent à étudier des populations qui, par leur travail ou leurs habitudes de vie, sont exposées aux champs. On compare la santé de ces populations (et notamment le taux de cancer) à celle d'une population de référence qui est moins exposée. Au cours du temps, les études épidémiologiques ont progressé, en améliorant les mesures d'exposition et en augmentant les puissances statistiques. Elles ont permis de borner le risque éventuel. Pour la grande majorité des expositions résidentielles, il n'y a pas de données probantes vis à vis d'un risque pour la santé, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. Les derniers doutes, portés par certaines études épidémiologiques, concernent les leucémies de l'enfant, associées à des expositions plus élevées (définies par convention comme supérieures à 0,4 μ T en moyenne annuelle).

D'une manière générale, ces études, tant expérimentales qu'épidémiologiques, ont produit des résultats peu clairs, contradictoires et ont posé – et posent toujours – des problèmes de reproductibilité. Il s'ensuit qu'une étude isolée est totalement insuffisante pour permettre de tirer des conclusions générales sur l'existence ou non d'effets sanitaires.

3 - 4 - 5 Voir détail page 101 références bibliographiques

8

G4S1S31W

PYLONE 19
CARNES ET ROMAIN

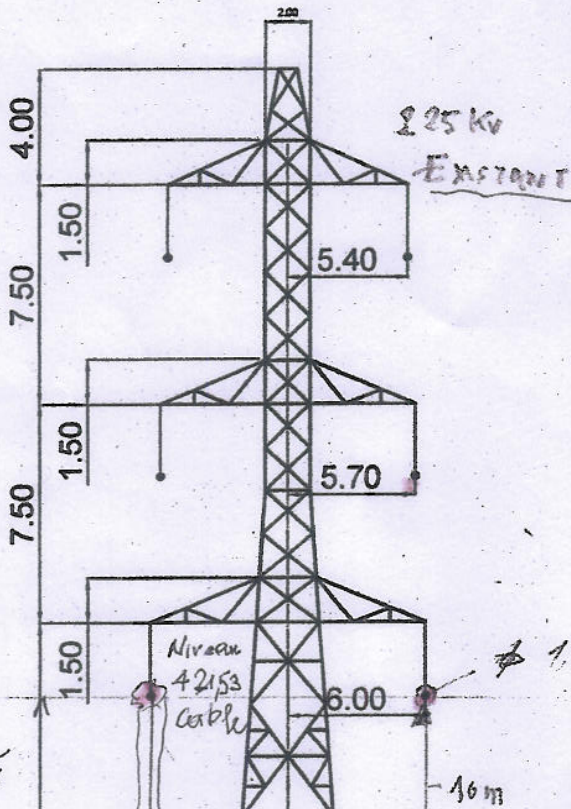
Horiz 1/400 Vert 1/367

Hor 1/324

$H = 65m$

$\mu T = .5 = 1,8$

63 Kv
↓
225 Kv



LA MAISON ROUGE

15 → MICRO TESLA NT

MESURE SIMULATION

NT 15

10 → NT

NT 10

5 → NT

NT 5

W +3

Empatement des fûts
6.68 x 6.68

20m

10m

12m

30,00

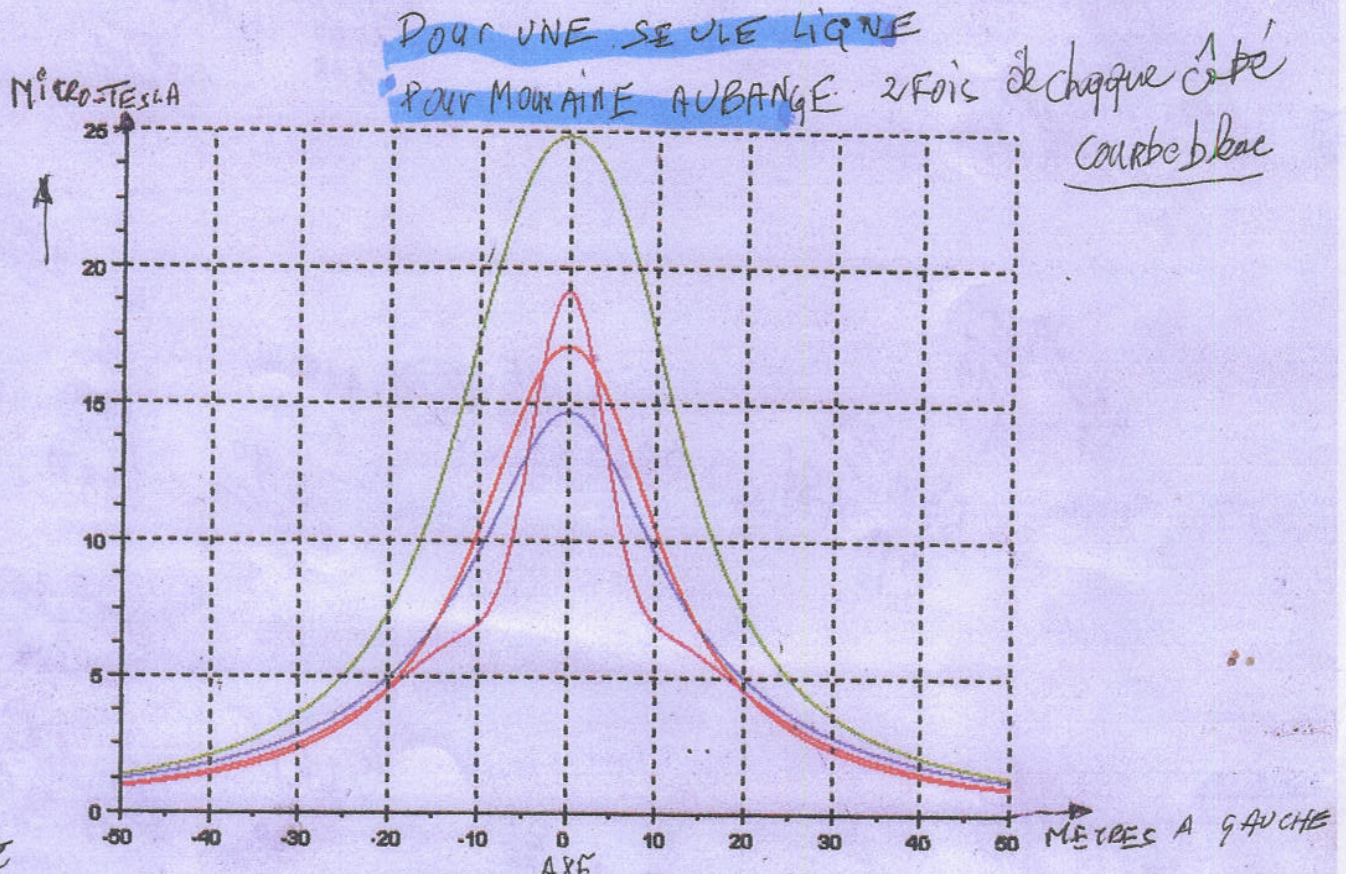
10m

20m

30

EXEMPLE

Champ magnétique pour 4 configurations des conducteurs d'une distribution triphasée.
 Les valeurs sont données en μT et représentent la valeur maximale (amplitude) du champ.
 L'intensité est de 1000 A efficace, soit une amplitude de 1414 A.
 L'écartement entre conducteurs est de 7 m.
 Le champ est mesuré à 10 m sous le conducteur le plus proche.
 L'échelle horizontale est en m.



Légende : Vert : nappe
 Bleu : drapeau
 Rouge : trèfle pointe en haut
 Magenta : trèfle pointe en bas

